

SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE
IMMATRICULATION D'UNE SUCCURSALE
(SIÈGE SOCIAL À L'ÉTRANGER)

- [Imprimé M0 à télécharger](#)

POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 copie des statuts de la société, en vigueur au jour du dépôt et traduits en Français, certifiée conforme par le responsable de la succursale
- 1 extrait d'immatriculation de la société à un registre public étranger, en original et de moins de trois mois, traduit, le cas échéant, en langue française
- 1 exemplaire original (ou une copie certifiée conforme) du procès verbal nommant le représentant légal en France et portant mention de la date de clôture de l'exercice social

POUR LE RESPONSABLE EN FRANCE

- 1 photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité **ou** du passeport **ou** du titre de séjour en cours de validité - **NB** : le titre de séjour doit permettre de s'inscrire au R. C. S.
- 1 [Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation datant de moins de 3 mois en original](#)
- 1 [Attestation sur l'honneur du statut du conjoint](#)

POUR LA DOMICILIATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- 1 copie du bail commercial
 - 1 copie du contrat de domiciliation
 - 1 autorisation de domiciliation dans le local d'habitation du représentant légal en France
 - 1 chèque de **66.88 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
- Si activité réglementée (ex : Licence IV, autorisation, ...) : [plus d'informations](#)

[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES :](#)
[Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises](#)
[et vous fait bénéficier de conseils personnalisés](#)